





Publié sur *Bougival* (<https://www.ville-bougival.fr>)

[Accueil](#) > La trésorerie reprend progressivement l'intégralité de ses missions



#### Documents:

-  [Liste complémentaire de buralistes dont l'activation est prévu au 19/05/2020](#)
-  [Buralistes déjà agréés](#)

Dans le cadre du Plan de reprise d'Activité, la trésorerie de La Celle Saint-Cloud reprend progressivement l'intégralité de ses missions.

En revanche, **l'accueil sur rendez-vous des usagers sur site à la Trésorerie ne pourra être qu'exceptionnel**, et uniquement pour les cas particuliers ne pouvant pas être résolus par mail ou par téléphone.

Pour toutes les demandes (informations, délais de paiement etc.), les usagers peuvent contacter la Trésorerie par mail : [t078041@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t078041@dgfip.finances.gouv.fr) ou par téléphone 01.39.69.29.82, voire par courrier.

Pour les règlements de factures en numéraire ou carte bancaire, les usagers doivent s'adresser à un buraliste ayant adhéré au dispositif de paiement de proximité de la DGFIP, dispositif entré en vigueur dans les Yvelines depuis mi-mars 2020.

L'utilisateur devra, pour ce faire, disposer d'une facture, d'un ASAP ou d'une lettre de relance dotée d'un QR Code (datamatrix).

Vous trouverez en pièce jointe à droite de l'écran la liste des buralistes déjà agréés (soit 69 buralistes), et une liste complémentaire de buralistes dont l'activation est prévue au 19 mai 2020.

La liste des partenaires agréés effectivement activés sera mise à jour ce soir, 18 mai 2020, sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite) qui constitue la référence pour identifier les points de paiement dans le département.

D'autres modes de paiement sont offerts aux usagers:

- Carte bancaire par téléphone - Tél.: 01.39.69.29.82
- par internet pour les collectivités ayant adhéré à PAYFIP
- par chèque bancaire
- par virement bancaire éventuellement.